

# Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Avril 2018 - N°110 - 1 €



Remise des trophées  
Régionaux  
"Chasse-Pêche"



Examen du permis  
de chasser :  
mode d'emploi

Chasse  
Pêche  
Nature



Saint Gély du Fesc



Saint-Gély-du-Fesc

La vie côté bien-être !

31<sup>ème</sup>

Salon



2 & 3 juin  
2018

Saint-Gély-du-Fesc  
Hérault (6 km de Montpellier)  
Entrée libre

Chasse  
Pêche  
Nature



Midi Libre

www.saintgelydufesc.com • Infos : 04 67 66 86 09 • mairie@saintgelydufesc.com

Des hauts cantons à la mer,  
La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE  
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT  
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE  
11 RUE ROBERT SCHUMAN  
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX  
Tél. : 04 67 42 41 55  
Fax : 04 67 42 66 17  
E-mail : contact@fdc34.com  
(Association loi 1901)

Représentant l'Association et  
Directeur de la Publication :  
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :  
Christine VIVÈS 04 67 15 64 46

Impression :  
Impact imprimerie  
483 ZAC des Vautes  
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0719G85520  
ISSN : 0997-685 X  
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos  
et des textes interdite



Le cycle des réunions de secteurs qui vient de s'achever nous a permis d'échanger avec les responsables de sociétés de chasse, en amont du congrès fédéral qui se tiendra samedi 7 avril à Saint-Gervais-sur-Mare. La situation du gibier a fait l'objet de discussions, espèce par espèce, avec des disparités selon les secteurs du département.

Ainsi, concernant le lapin, 4 communes ont été classées "rouges" avec des populations importantes qui ont justifié des prolongations de la chasse jusqu'au

28 février. De plus, sur certaines communes situées à l'est du département, des dégâts de lapins sont apparus, d'une part par manque d'entretien des territoires (fossés, friches...) et d'autre part par la colonisation de l'emprise de la nouvelle ligne TGV.

Enfin, dans d'autres secteurs, on a constaté une pénurie de lapins consécutive aux maladies, entre le mois d'octobre et le mois de décembre. Le réseau SAGIR a confirmé des mortalités anormales de lapins et de lièvres, dues à l'EBHS, le RVHD2 et la toxoplasmose.

Concernant la perdrix rouge, la saison qui vient de s'achever n'a pas été très bonne. Incontestablement, l'espèce a du mal à s'adapter à l'agriculture moderne. La bonne nouvelle, c'est que les comptages de couples devraient s'intensifier. En effet, une vingtaine de sociétés sont intéressées pour suivre une formation spécifique, elles viendront s'ajouter à celles qui le font déjà depuis plusieurs années. Ces comptages de printemps et les échantillonnages d'été sont les fondamentaux d'une bonne gestion. Ils permettent de connaître à l'ouverture le capital d'oiseaux d'un territoire, et de faire aux chasseurs des recommandations de limitation de leurs prélèvements.

La saison fut morose concernant les migrateurs : peu de bécasses, quelques grives mais de manière disparate. Enfin concernant le gibier d'eau, nous n'avons pu que déplorer le refus d'une dérogation pour les oies.

Venons-en enfin au sanglier. Nous n'avons eu, lors de nos réunions de secteur, que des résultats partiels dans la mesure où tous les carnets de battue n'avaient pas encore été tous comptabilisés. Il semblerait cependant que la tendance est orientée à la baisse concernant les prélèvements, alors que les dégâts seront plus importants que la saison précédente.

Un protocole est à l'étude entre la fédération, la Chambre d'Agriculture et la DDTM afin de gérer au mieux cette situation. Notre assemblée générale du 7 avril prochain y sera en partie consacrée. Au plaisir de vous y rencontrer.

Votre Président, Jean-Pierre Gaillard

## BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :  
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault  
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"  
pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4€

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs  
de l'Hérault :  chèque bancaire  chèque postal  mandat

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



## Le Président de la République lance les réformes de la chasse française

Emmanuel MACRON a reçu, le 15 février 2018 à l'Élysée, Willy SCHRAEN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, en compagnie de Thierry COSTE, conseiller politique de la FNC et de François PATRIAT, sénateur de la Côte-d'Or.



Dans un échange extrêmement cordial et constructif, le Président de la République a donné son feu vert pour ouvrir le chantier de la réforme du permis de chasser à 200 euros.

L'autre chantier qui s'ouvrira également sera celui de la réforme de l'ONCFS et de l'avenir de la police de la nature. Le Président de la

République a accepté également de lancer le chantier de la gestion adaptative des espèces, en commençant immédiatement par le cas de l'oie cendrée. Le chef de l'État a pris l'engagement que la chasse de l'oie cendrée soit possible du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, dans le cadre d'une dérogation de régulation, telle que l'avait proposée la FNC.

Le Président de la République a clairement réaffirmé son soutien aux chasses traditionnelles et à l'ensemble des modes de chasse dont la vénerie fait partie. De nombreux autres sujets ont fait l'objet d'échanges pour mieux impliquer la chasse au cœur des politiques "biodiversité et ruralité".

### QUID DU PERMIS À 200 € ?

Ce projet est celui qui impactera le plus le portefeuille des chasseurs. De quoi s'agit-il ? Aujourd'hui, le prix d'un permis national se situe autour de 400 €. L'idée de la FNC est de rendre ce permis national financièrement plus accessible en le proposant à 200 €. Etant entendu que le permis départemental serait maintenu. Ce projet, qui est pour l'instant à l'ébauche, devrait voir le jour en 2019. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

## Alain PÉRÉA Président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale

Le député de la deuxième circonscription de l'Aude vient d'être élu à la tête de ce groupe qu'il co-présidera avec Marc FESNEAU député du Loir-et-Cher.

Au début de chaque mandature, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée Nationale, des groupes d'études thématiques sont constitués. Ils sont ouverts à tous les parlementaires qui souhaitent s'y inscrire pour suivre des questions spécifiques, qu'elles soient de nature politique, économique, sociale ou internationale.

Aucune règle ne définit la composition de ces groupes, les parlementaires sont libres d'adhérer aux groupes de leur choix. De ce fait, l'effectif des groupes d'études peut être extrêmement variable. Ils constituent des lieux de discussions

et d'échanges entre parlementaires de tous bords. Et même si ces instances n'interviennent pas directement dans la procédure législative, leur mission est d'assurer une veille juridique et technique sur des questions trop spécialisées pour faire l'objet d'un examen suivi par les commissions permanentes.

Dans l'Hérault, nous nous sommes particulièrement satisfaits de l'élection du député de l'Aude Alain PÉRÉA à la co-présidence du groupe d'étude sur la chasse qui vient d'être constitué à l'Assemblée Nationale. Nous avons ardemment soutenu en amont la démarche de ce

passionné de chasse et de rugby, en mobilisant les députés d'Occitanie.



# CAZOULS Lès BÉZIERES

## 23/24 JUIN 2018

**STADE DE L'ENCLOS**

Le 23, T.A.N (test d'aptitudes naturelles)  
Avec qualification pour la finale du DERBY des Jeunes  
réservé aux épagneuls bretons, âgés de 6 à 36 mois,  
Field d'initiation chiens d'arrêts toutes races  
Le 24 exposition de chiens  
Concours chiens d'arrêts toutes races  
Nombreuses animations  
Repas champêtre

FÊTE  
DE LA  
CHASSE  
DU  
GRAND  
BITERROIS  
ENTRÉE  
LIBRE



Fédération Départementale des chasseurs de l'Hérault &  
Association des chasseurs et Propriétaires de Cazouls lès Béziers  
Renseignements : 06 15 76 72 09 ou 07 81 27 19 03  
Mail : [bernard\\_garrido@yahoo.fr](mailto:bernard_garrido@yahoo.fr)



Midi Libre

DECATHLON



## Chasseurs et agriculteurs : un retour au dialogue sous haute tension

À la demande de la Fédération Nationale des Chasseurs, une délégation conduite par Willy Schraen a rencontré mardi 30 janvier Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, accompagnée d'une délégation, afin d'aborder sans tabous et en toute franchise les sujets qui concernent directement la chasse et le monde agricole.

Dans une ambiance tendue la présidente de la FNSEA et ses collègues présents ont reproché avec véhémence au président de la FNC ses propos très tranchés sur la remise en cause d'une partie de l'indemnisation des dégâts de gibier, sur l'action conduite au Parlement pour obtenir l'interdiction à court terme des néonicotinoïdes, sur notre soutien pour l'interdiction rapide du glyphosate, sur la responsabilité des agriculteurs dans la disparition du petit gibier et sur le caractère trop limité des expérimentations de type Agrifaune.

Pour la présidente de la FNSEA, la FNC a une vision trop écologiste de la réforme de la PAC et n'a pas assez pris en compte les menaces sanitaires de la faune sauvage sur l'élevage français. Elle a regretté l'absence totale de dialogue entre la FNC et la FNSEA alors que, dans un passé récent, la concertation était parfois de mise. Pour Christiane Lambert, les dernières déclarations de Willy Schraen sont perçues comme un véritable coup de poignard dans le dos des agriculteurs qui sont pourtant les partenaires habituels des chasseurs dans tous les territoires. Elle a encore insisté pour affirmer sans nuance que les agriculteurs étaient au cœur de l'économie, alors que les chasseurs géraient seulement une activité récréative sur les mêmes territoires.

### Échanges sans concession de la part de la FNC

Sur tous les sujets abordés, le président de la FNC a regretté la vision caricaturale et incroyablement res-

trictive de la FNSEA sur la place et le rôle des chasseurs dans les politiques environnementales, agricoles et rurales. Willy Schraen a insisté sur le fait que, dans de nombreux départements, le dialogue et la concertation étaient de mise entre les organisations professionnelles agricoles et les fédérations départementales des chasseurs.

Il a précisé que ce partenariat naturel et constructif n'empêchait pas quelques tensions sur certains sujets. Concernant les dégâts de gibier, la FNC a vertement critiqué le tableau apocalyptique formulé par certains membres de la délégation de la FNSEA, alors que dans la majorité des départements à problèmes, ce sont souvent quelques communes qui concentrent tous les points noirs.

Après deux heures d'un échange franc et pas toujours cordial, le bon sens a prévalu en fin de réunion pour reprendre un dialogue direct et permanent dès les prochaines semaines.

Chacun a pu noter que la concertation sur les enjeux de la condition animale était indispensable entre nous face aux débats de société souvent émotionnels.

### Deux priorités à traiter "en même temps"

La condition posée par Willy Schraen pour ce retour au dialogue et acceptée par Christiane Lambert a été que l'on aborde "en même temps" le dossier sensible des dégâts de gibier et les mesures

indispensables pour retrouver une politique "petit gibier" digne de ce nom sur tout le territoire national et pas seulement dans des zones expérimentales de type Agrifaune.

De la même façon, la délégation de la FNC a insisté et obtenu que l'on ouvre rapidement les négociations sur la réforme de la PAC et sur nos propositions que les représentants de la FNSEA trouvent beaucoup trop proches de celles des écologistes.

Sur cette base, un accord de non-agression a été convenu entre Willy Schraen et Christiane Lambert et une première réunion de travail sera organisée prochainement entre les deux fédérations.

Dans les prochaines semaines des rencontres auront lieu avec les autres syndicats agricoles ainsi qu'avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture afin de poursuivre cette nécessaire reprise du dialogue entre partenaires d'un monde rural en pleine transformation.



Comment ne pas être contre l'emploi des néonicotinoïdes, ces insecticides tueurs d'abeilles ?

# HAUTS CANTONS PASSIONS



ACTIVITÉS PLEINE NATURE - PÊCHE - CHASSE - ENVIRONNEMENT

Marché du Terroir et de l'Artisanat.  
Régionales d'élevage.  
Présentation de chiens de chasse.  
Ball-Trap.  
Sculpture à la tronçonneuse.  
Initiation aux sports nature (pour toute la famille).  
Randonnée pédestre (sur inscription).  
Simulateur de pêche, pêche électrique.  
Spectacle de Fauconnerie et chiens de troupeau.  
Animations et jeux pour enfants.  
Mini Ferme. Balade à poney et dos d'âne.  
Associations et stands de vente spécialisés.  
Spectacles de Sanglier.  
Quads électriques.

Retrouvez nous sur :



hautscantonspassions.fr

## LE BOUSQUET D'ORB

34 HÉRAULT

# 7 & 8 JUILLET 2018

## 5<sup>e</sup> SALON ENTRÉE LIBRE

RESTAURATION (SUR RÉSERVATION LE SAMEDI SOIR)  
BUVETTE



## La remise des trophées régionaux "Chasse-Pêche"



Pour cette édition 2017, treize associations de chasse et treize associations de pêche de la région Occitanie ont été primées. Les trophées, accompagnés chacun d'un chèque de 2000 euros, ont été remis le 14 décembre dernier à la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche à Montpellier.

Instaurés depuis 2011, les trophées "Chasse Durable" mettent chaque année à l'honneur une société communale de chasse dans chaque département de la région. En 2017, ils ont été étendus aux Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA).

### L'excellence environnementale

Dans chacun des treize départements qui composent la Région Occitanie, chaque fédération départementale de chasse désigne une association qui s'engage dans une "chasse durable", accueillante, conviviale, mettant en avant les valeurs de passion, de rencontres, de territoires, de nature, d'art de vivre, d'éthique, de gastronomie, de passion du chien, tout en tenant compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Les critères de sélection sont pratiquement les mêmes pour les pêcheurs. Ces premiers trophées "Pêche Durable" récompensent les AAPPMA qui favorisent une pratique du loisir accueillante et conviviale (rencontres entre pêcheurs, aménagements de parcours de pêche, ...), mettant en avant les valeurs de la pêche (passion, échanges, partage, territoires, nature, éthique, ...) tout en tenant compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité (aménagements en faveur des peuplements piscicoles, restauration du milieu aquatique et de la continuité écologique, ...).

Que ce soit pour les chasseurs ou pour les pêcheurs, ces prix valorisent des associations qui mettent en place des



Les représentants de la Région Occitanie : Aurélie Maillols vice-présidente et Ferdinand Jaoul Conseiller Régional.



Gérard de Block récompensé par le président fédéral.

actions de communication et d'éducation à l'environnement : aménagements en faveur de la nature et du développement durable, ateliers "Pêche-Nature" pour les enfants, campagne d'affichage...

## Les lauréats 2017 dans l'Hérault

► la société communale de chasse de Teyran "La Diane Teyrannaise" pour ses actions en faveur de la gestion raisonnée et durable de la petite faune sédentaire de plaine, en particulier le lapin et la perdrix rouge, et de ses aménagements adaptés du territoire.

► l'AAPPMA "Les Chevaliers de la Gaule" de Montpellier, pour leur contribution à une gestion intégrée et collective du bassin versant du Lez, par des actions d'aménagement de zones de frai, de surveillance de l'état du milieu et de sensibilisation des pêcheurs.

Pour chaque lauréat, cette excellence environnementale a été récompensée par un trophée personnalisé, accompagné d'une dotation de 2000 euros, soit une dotation globale de 52 000 euros entièrement financée par la Région Occitanie.



*Dans chaque département, une société de chasse et une sociétés de pêche ont été récompensées.*

## SEPT LAURÉATS DANS L'HÉRAULT DEPUIS 2011

Les trophées régionaux "Chasse Durable" ont été créés il y a 7 ans sous l'impulsion du président de la Région Languedoc-Roussillon Christian Bourquin et de Ferdinand Jaoul, conseiller régional délégué à la chasse et à la pêche.

« L'idée était de mettre chaque année à l'honneur, dans chaque département de la région, une association de chasse performante en matière d'aménagements et de concept de chasse durable », explique l' élu régional.

« C'est ce que nous avons fait, ajoute le président Gaillard, à part la première année où, dans l'Hérault, nous avons décidé de déroger de ces objectifs pour venir en aide aux sociétés de chasse dont les territoires avaient été touchés au cœur de l'été par un gros incendie ».

- **2011** : Sociétés de chasse touchées par les incendies au sud du Pic Saint-Loup
- **2012** : Syndicat des propriétaires et chasseurs de Boujan-sur-Libron
- **2013** : Syndicat Intercommunal de chasse de Montpeyroux-Arboras-Lagamas et le Saint-Hubert Club Viassois
- **2014** : Groupement d'Intérêt Cynégétique et

Faunistique des Capitelles, qui regroupe 11 communes au nord de Béziers

- **2015** : Groupement d'Intérêt Cynégétique de Montlaur, qui regroupe 5 communes au nord de Montpellier
- **2016** : Association de Chasse Maritime de Vendres-Agde
- **2017** : la société de chasse La Diane Teyrannaise



*En 2012, le syndicat des propriétaires et chasseurs de Boujan-sur-Libron avait été mis à l'honneur, en présence de l'ex ministre des transports Jean-Claude Gayssot et du sénateur Robert Navarro.*

## Le lapin de garenne sur la liste rouge des espèces menacées

L'information est passée quasiment inaperçue ! Pourtant, c'est bien ce qui ressort du dernier communiqué de presse en date du 15 novembre 2017, émanant du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France).

Mené dans le cadre de la liste rouge des espèces menacées en France, un état des lieux a été réalisé par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), en partenariat avec la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il en ressort qu'une espèce de mammifère sur trois est désormais menacée ou quasi menacée en France métropolitaine. Parmi celles-ci, les grands carnivores, les chauves-souris, les mammifères marins... et le lapin de garenne.

Notre Jeannot national est la seule espèce chassable figurant sur cette liste, mais ce n'est pas la chasse qui l'a anéanti. Les effectifs ont chuté après l'introduction de la myxomatose en 1952, puis plus lourdement

avec l'apparition de nouvelles maladies virales (VHD) au début des années 90.

Mais pour l'UICN, les vraies raisons du déclin sont les pratiques agricoles, qui ont transformé les paysages, entraînant la perte d'habitats essentiels pour de nombreuses espèces qui pâtissent des remembrements conduisant à la destruction du bocage et des haies.

### Du nouveau sur la vaccination

Le réseau SAGIR de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages, fondé par la FNC et l'ONCFS rappelle que l'émergence d'un nouveau virus (RHDV2) a totalement changé la donne en termes de vaccination du lapin de garenne.

Désormais, deux vaccins développés contre le RHDV2 sont commercialisés en France : le FILAVAC VHD K C+V (Filavie) et l'ERAVAC (Hipra). Les autres anciens vaccins sont ina-

daptés dans la mesure où l'observatoire des souches de RHDV2 montre que 98,5 % des épizooties de RHDV2 enregistrées par SAGIR sont dues au RHDV2.

Toutefois, que ce soit contre la myxomatose ou la RHDV2, l'utilisation des vaccins a pour objectif de protéger des individus, notamment lorsqu'on les déplace à des fins de repeuplement. En revanche, pour protéger des populations, et donc influencer sur la dynamique de ces maladies, il faudrait pouvoir mettre en œuvre la vaccination à grande échelle pour atteindre un taux d'individus vaccinés de 60-70 %. Il n'est pas possible d'atteindre ce seuil en nature du fait d'obstacles techniques et réglementaires.

Il ne faut donc pas se tromper d'échelle : la vaccination permet de protéger des individus mais n'est pas efficace à l'échelle des populations.

### LE RHDV2 TOUCHE AUSSI LE LIÈVRE

Des chercheurs de l'Anses, de l'ONCFS et de l'École nationale vétérinaire de Toulouse ont montré que le virus RHDV2 provoque également des mortalités importantes chez le lièvre.

Une analyse de l'ensemble des cas de lièvres récoltés par le réseau SAGIR et dont les signes cliniques sont compatibles avec l'EBHS a permis de montrer que le RHDV2 est responsable de 42 % des mortalités de type EBHS.



*Selon l'UICN, le lapin est menacé par le remembrement des territoires.*

## Le colloque MédiSanglier à Montpellier

Lancé en 2014 par la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon pour une durée de 3 ans, ce projet de médiation territoriale autour du sanglier est arrivé à son terme. La restitution des travaux a été présentée dernièrement à la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche.

Dans la plupart des Pays d'Europe, les populations de sangliers sont en nette augmentation. En France, les prélèvements ont plus que doublé durant ces 20 dernières années. En 1997, les chasseurs français avaient prélevé 322 700 sangliers, l'année dernière le tableau avait atteint 692 600 sangliers.

Idem dans les cinq départements du Languedoc-Roussillon. Entre le Gard, l'Hérault, la Lozère, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, on est passé en vingt ans de 44 575 sangliers (en 1997) à plus de 100 000 en 2017, ce qui représente 15 % du tableau national sur seulement 4 % du territoire de l'Hexagone.

Cette explosion démographique de *sus scrofa* a ouvert des perspectives de chasse intéressantes, mais elle a aussi généré des tensions, que ce soit en termes d'indemnités des dégâts à l'agriculture ou de cohabitation avec les autres usagers de la nature. Dans le premier cas, les chasseurs sont mis à contribution, puisque ce sont eux, et eux seuls, qui indemnisent les agriculteurs victimes de dégâts, par l'intermédiaire des cotisations "Grand Gibier" qu'ils acquittent chaque année.

Pour ce qui est du partage de la nature avec les autres usagers (randonneurs, vététistes, etc.) les chasseurs sont malheureusement mis souvent au ban de la société, alors qu'ils sont les acteurs incontournables de la régulation du sanglier.

### Les fédérations mobilisées

Conscientes des enjeux, les cinq fédérations de chasseurs du Languedoc-Roussillon se sont mobilisées en 2014 autour d'un

programme baptisé MédiSanglier qui avait pour vocation de mettre en place des actions pilotes susceptibles de donner une impulsion à la mise en œuvre du Plan National de Maîtrise du Sanglier élaboré par le Ministère de l'Écologie. Rappelons que ce PNMS visait à répondre à la nécessité impérieuse d'endiguer cette prolifération à l'origine d'accidents, de tensions et de dommages de plus en plus mal acceptés par les populations qui en sont les victimes.

MédiSanglier a tenté, durant 3 ans, d'actionner différents leviers tels que la mise en place d'outils de diagnostics, d'outils de prévention, d'unités de gestion, de schémas départementaux de gestion cynégétique, de plans de gestion, de

diversification des modes de chasse, d'extension des temps de chasse, de mise en place d'objectifs en matière d'effort de chasse, d'outils d'indemnisation et de responsabilisation territoriale, de concertation et de médiation, de régulation administrative, en passant par les outils de suivi et les tableaux de bord.

C'est en quelque sorte une "boîte à outils" que les fédérations de chasseurs ont voulu mettre en place, avec l'appui de l'Administration, des scientifiques, des agriculteurs, des forestiers, des gestionnaires d'espaces naturels, des aménageurs, des collectivités... pour tenter de déboucher sur une gestion adaptée de cette espèce, eu égard à l'explosion démographique de ses populations.



Le colloque MédiSanglier s'est déroulé en présence de 27 fédérations de chasseurs, des scientifiques de l'ONCFS, du CNRS, de l'IMPCF, du CIRAD, de la FNC, et des gestionnaires du Centre Régional de la Propriété Forestière, du Parc National des Cévennes et de la Forêt Méditerranéenne.

## MédiSanglier : des analyses sans concession

Ce colloque interrégional autour de la gestion des surpopulations de sangliers a fait l'objet d'échanges et de transferts d'expériences entre les 27 fédérations de chasseurs participantes, l'Administration et les scientifiques.

De la gestion du loisir chasse à la gestion des problématiques liées aux surpopulations de sangliers, les fédérations départementales des chasseurs doivent faire face à un dilemme permanent et tentent de trouver des solutions.

Les intervenants au colloque MédiSanglier ont abordé la situation dans le Sud de la France selon différentes dimensions et identifier des pistes d'action : écologie, prévention, gestion des dégâts aux cultures, sanitaire, sécurité routière, suivi des populations et observatoires, législation, projets de recherche à mener etc.

**En introduction, Jean-Pierre Sanson, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales et animateur du Comité de Pilotage de MédiSanglier a rappelé** que les fédérations des chasseurs de l'arc Méditerranéen devaient faire face aujourd'hui à une sorte de dilemme permanent qui consiste :

- ▶ à assurer le maintien du loisir chasse tout en renforçant la pression de chasse et la prévention ;
- ▶ à assurer l'organisation de la chasse sur tous les territoires, tout en améliorant la sécurité et la cohabitation avec les promeneurs ;
- ▶ à assurer la prévention et l'indemnisation des dégâts à l'agriculture, malgré la diminution du nombre de chasseurs et la volonté de préserver l'accessibilité financière au loisir chasse ;
- ▶ à appliquer des prescriptions générales édictées par l'Administration, tout en essayant de les adapter à la disparité des contextes locaux.

Il a également rappelé que les objectifs de ce colloque étaient :

- ▶ de prendre connaissance des derniers axes de recherche appliquée sur le sanglier ;
- ▶ de permettre un échange entre scientifiques, fédérations des chasseurs et Administration autour de la gestion des surpopulations de sanglier ;
- ▶ de permettre un transfert d'expériences entre les fédérations de chasseurs de l'arc méditerranéen et au-delà.

**Pour Zoé Mahé de la DREAL\* Occitanie**, cette multiplication exponentielle des populations de sangliers est préoccupante. Compte tenu des dégâts constatés dans certains secteurs, ainsi que des accidents de la route dont certains sont mortels il est urgent d'intervenir. Elle a rappelé qu'en 2016, trois personnes ont perdu la vie en région Occitanie à la suite d'accidents routiers provoqués par des sangliers.

Elle a expliqué cette surpopulation par la fermeture de certains milieux consécutivement à la déprise agricole, le réchauffement

climatique et la baisse du nombre de chasseurs.

Elle a constaté qu'un cercle vicieux s'était installé dans la mesure où, plus les dégâts sont importants, plus le timbre "grand gibier" augmente, et moins il y a de chasseurs.

Elle a rappelé que la loi avait donné aux chasseurs, depuis 30 ans et à leur demande, la responsabilité de la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

L'État est à leur côté et le travail qui est conduit avec MédiSanglier en région Occitanie entre parfaitement dans ce contexte. Nous devons exploiter toutes les possibilités de chasse et de destructions offertes par la réglementation.

L'État est bien mobilisé sur ce sujet avec les louvetiers, mais aussi avec les chasseurs qui sont en première ligne. Le Plan National de Maîtrise du Sanglier mis en place par Jean-Louis Borloo lorsqu'il était ministre doit être complété aujourd'hui par votre travail dans le cadre de MédiSanglier et je salue cette initiative.



Les travaux de MédiSanglier ont été financés à hauteur de 79.400 € par le Conseil Régional, 20.000 € par la DREAL et 5.000 € par la Fondation de France.

**Julien Domingo** journaliste cynégétique a présenté des extraits du film "Sanglier, Mythes et Réalités" qu'il a tourné dans la région pour la chaîne Seasons.

**Éric Baudet de l'ONCFS\* Unité Cervidés-Sanglier** a défini un modèle de gestion en s'appuyant sur une étude réalisée en Haute-Marne. Il a également fait le point sur l'utilisation de l'agraillage de dissuasion appliqué au contexte méditerranéen.

**Laura Touzot du CNRS-LBBE\*** a évoqué la relation entre la fructification forestière, la démographie du sanglier et les dégâts aux cultures. Elle a rappelé qu'en 2015, les dégâts occasionnés par les sangliers en France s'élevaient à 43 millions d'euros.

**Agathe Chassagneux de l'ONCFS-Unité Cervidés-Sanglier** a abordé l'effet de la chasse sur le comportement spatial du sanglier, dans le but de fournir des leviers d'action pour gérer au mieux les dégâts agricoles.

**Thibault Gayet du CNRS-LBBE** a évoqué la problématique d'hybridation entre sanglier et porc et son incidence en matière de gestion.

**Marc Valat Directeur de la FDC 30\*** a évoqué les relations sociales entourant la chasse au sanglier et la mise en place du système d'indemnisation en prenant l'exemple des relations chasseurs - agriculteurs au sein de 3 communes du Gard.

**Christine Saint-Andrieux de l'ONCFS Unité Cervidés-Sanglier** s'est penchée les collisions routières avec le grand gibier, eu égard à la démographie et la gestion des cervidés et du sanglier.

**Matthieu Salvadon directeur-adjoint des services dégâts à la FNC\*** a fait le point sur l'évolution des prélèvements, les dégâts de sanglier et a présenté la carte des points noirs en zone méditerranéenne.

**Yves Lecocq ex Secrétaire Général émérite de la FACE\*** a mis l'accent sur la tendance d'évolution du sanglier et du système d'indemnisation mis en place dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

**Jean-Claude Ricci Directeur de l'IMPCF\*** a présenté différents modèles d'évaluation des populations et du risque de dommages à l'agriculture développés par l'INRA.

**Charles Lagier Avocat conseil de la FNC** a abordé le droit et l'évolution de la législation et de la réglementation, notamment du système d'indemnisation.

**Lolita Arrighi responsable de l'Unité Chasse de la DDTM 30\*** est revenue sur le Plan National de Maîtrise du Sanglier, le point de



*Il y a 3 ans, lorsqu'à débuté le programme MédiSanglier, le tableau de chasse en Languedoc-Roussillon était de 70 000 sangliers. Aujourd'hui, il a passé les 100 000 sangliers.*

vue de l'administration concernant le sanglier et sa gestion sur les départements méditerranéens.

**Xavier Roméro de la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée** a abordé le suivi et l'appui financier du Conseil Régional sur le projet MédiSanglier : Pourquoi cette initiative et quelles sont les attentes d'une collectivité ?

**Stéphanie Desvaux de l'ONCFS Unité Sanitaire** a présenté les problématiques sanitaires des populations de sanglier.

**Geoffrey Petit du CIRAD\*** a évoqué la maladie de l'œdème qui a sévi en 2013 en Ardèche.

**Les actes détaillés du colloque MédiSanglier sont consultables sur le site internet de la Fédération Régionale des Chasseurs [www.chasse-nature-occitanie.fr](http://www.chasse-nature-occitanie.fr)**

## SIGLES\*

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**CNRS-LBBE** : Centre National de la Recherche Scientifique - Laboratoire de Biométrie et de Biologie Evolutive

**FDC 30** : Fédération Départementale des Chasseurs du Gard

**FNC** : Fédération Nationale des Chasseurs

**FACE** : Fédération des Associations des Chasseurs Européens

**IMPCF** : Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique

**DDTM 30** : Direction Départementale du Territoire et de la Mer du Gard

**CIRAD** : Centre International en Recherche Agronomique pour le Développement.

## Le suivi des populations de bécassines

Il se fait essentiellement en analysant le plumage de ces espèces, avec le concours des chasseurs qui transmettent les ailes à la fédération.



Non, la bécassine n'est pas une petite bécasse. Ce petit échassier affectionne les marécages, contrairement à la bécasse qui vit dans les bois. L'une comme l'autre a ses adeptes. Si le Club International de Chasseurs de Bécassine (CICB) est moins connu que le Club National des Bécassiers (CNB), il n'est pas moins actif. Il a pour vocation de rassembler des personnes ayant un intérêt pour la conservation et la chasse des différentes espèces de bécassines ; principalement la bécassine des marais et la bécassine sourde qui sont les deux espèces qui fréquentent nos zones humides.

### Quelques éléments du dernier rapport technique

Selon les spécialistes, les bécassines sont des modèles d'étude difficile. Elles échappent aux méthodes de suivi traditionnelles par leur discrétion et leur sensibilité aux modifications des capacités d'accueil de leurs habitats pendant la migration et l'hivernage. Ceux qui l'étudient

ont donc besoin d'un faisceau d'outils pour affûter leurs diagnostics.

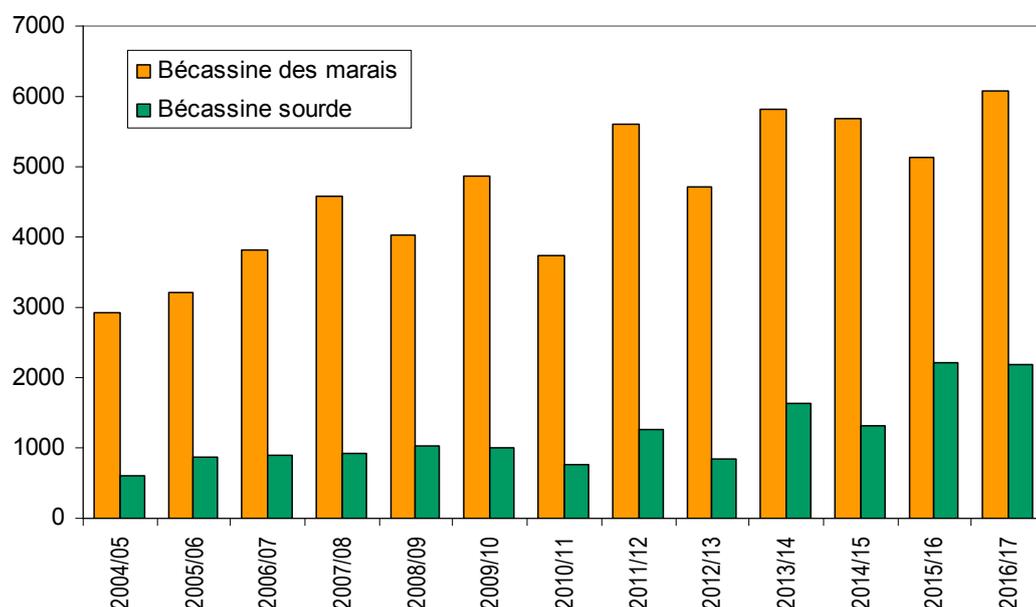
La récolte d'ailes et les informations qui en sont issues apportent des éléments tangibles sur le succès de reproduction annuel, la tendance des effectifs, les évolutions interannuelles de la chronologie des migrations post-nuptiales, et une estimation de la durabilité des prélèvements, grâce à un modèle statistique développé il y a quelques années.

Depuis huit saisons, la fédération des chasseurs de l'Hérault y contribue en récoltant les ailes dans 4 départements de la façade méditerranéenne : l'Aude, les Bouches-du-Rhône, le Gard et l'Hérault. De son côté, la Fédération nationale des chasseurs apporte une aide financière à la préparation des plumages et à la saisie des données.

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Bécassine des marais	204	93	57	20	123	34	29	29
Bécassine sourde	47	11	58	19	101	18	56	73
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>104</b>	<b>115</b>	<b>39</b>	<b>224</b>	<b>52</b>	<b>85</b>	<b>102</b>

*Des chasseurs des communes de Lattes, Portiragnes, La Salvetat-sur-Agout, Capestang, Vendres, Saint-Just pour l'Hérault ; de Saint-Laurent-d'Aigouze et Vauvert pour le Gard ; de Gruissan pour l'Aude ; et des Saints-Maries-de-la-Mer pour les Bouches-du-Rhône, ont participé à cette récolte d'ailes.*

Cette saison, au plan national, un nombre record de plumages de Bécassine des marais a été récolté, et l'échantillon disponible pour la Bécassine sourde est du même niveau que celui de la saison passée, historiquement élevé. De telles récoltes témoignent d'une motivation qui ne faiblit pas.



*Avec un peu plus de 6 000 plumages de Bécassine des marais, la récolte 2016/17 au plan national a été excellente. Il s'agit même du record depuis le début des travaux en 2004/05. Pour la Bécassine sourde, année record également avec près de 2 200 plumages récoltés. L'examen de ces ailes a permis de déterminer, à la lecture des mues, la proportion d'oiseaux juvéniles, qui s'élève à 69,2 % (âge ration = 2,2).*



*A droite une bécassine des marais, à gauche une bécassine sourde, plus petite et bec moins long. Elles vont être baguées et relâchées.*

## Quelles conclusions ?

Une arrivée précoce de bécassines sourdes aura marqué la saison 2016/17. Pour la deuxième saison consécutive, l'espèce a rejoint nos marais avec une quinzaine de jours d'avance par rapport à ce qui était observé jusqu'alors. Faut-il y voir une tendance de fond ? Encore difficile à dire, mais si cela se renouvelle, sans doute sera-t-il nécessaire d'en explorer la cause.

Pour les deux espèces, les moyennes des prélèvements sur les territoires de référence atteignent des records.

S'il est tentant d'en conclure que la saison fut excellente, nous pensons pourtant que ce diagnostic doit être tempéré en raison d'un phénomène probable de concentration là où les conditions hydriques étaient optimales malgré une sécheresse estivale qui s'est prolongée assez tard en saison. Aussi, il nous semble que la saison 2016/17 peut être qualifiée de bonne, sans plus.

La difficulté que nous rencontrons cette année dans le diagnostic conduit à souligner l'importance du "res-

senté" du terrain. En effet, l'interprétation des résultats a tout à gagner de la perception des bécassiniers lors de leurs sorties. L'effort engagé dans cette voie par le CICB, via une application Smartphone, mérite d'être encouragé. La durée de stationnement des bécassines est bien souvent liée à des contingences locales : tel territoire ne sera alimenté en eau qu'à la faveur des précipitations, tel autre aura la chance de pouvoir gérer au mieux ses niveaux d'eau. Les contributions d'un large panel de sauvaginaires compléteront utilement nos analyses issues d'un travail malheureusement statique, les yeux rivés à l'ordinateur ! Là encore, c'est de synergie dont nous avons tous besoin.

Après un moment d'angoisse la saison passée, la proportion de juvéniles en novembre, qui nous sert d'indicateur du taux de croissance de la population sur laquelle s'exercent les prélèvements de bécassines des marais, s'est bien redressée. Cela ne peut que nous rassurer sur l'état de conservation de cette espèce.

## Ailleurs en Russie

Les informations que nous avons pu obtenir de nos collègues russes quant à la situation au printemps 2017 reflètent des situations diverses du nord au sud de la Russie européenne. Dans la moitié nord, le printemps a clairement été tardif et froid. A l'inverse, la moitié sud a connu un printemps plutôt précoce associé à une relative sécheresse. L'abondance des mâles chanteurs sur les sites prospectés s'avère faible à moyenne en toundra et forêt-toundra, faible à assez élevée en taïga et en forêt mixte en fonction des niveaux d'eau liés aux inondations printanières, plutôt faible en forêt feuillue et un peu au-dessus de la moyenne dans la zone de forêt-steppe. En résumé, pas de problèmes majeurs a priori pour la saison qui s'annonce.



*Outre la récolte d'ailes, les correspondants du réseau bécassine baguent chaque année un maximum d'oiseaux afin de calculer les taux de survie et la longévité de l'espèce.*

## Perspectives

Les travaux engagés cette année pour une meilleure connaissance du déroulement des migrations et de l'origine géographique de "nos" oiseaux vont se poursuivre en 2018. Une vingtaine de bécassines des marais supplémentaires devraient être équipées de balises GPS/Argos en février-mars dans le cadre d'un partenariat fructueux entre le CICB et l'ONCFS.

Des informations sur ce projet seront diffusées régulièrement sur le site Internet du CICB [www.cicb.asso.fr](http://www.cicb.asso.fr) afin que chacun



*En 2017, dix bécassines des marais ont été équipées d'une balise GPS/Argos. Six d'entre elles ont donné des informations sur leur trajet migratoire, dont quatre jusqu'à leur site de nidification. En 2018, le réseau projette d'équiper 20 oiseaux supplémentaires.*

puisse suivre l'avancée des travaux...et des bécassines équipées. Les premiers résultats ont mis en avant la Russie européenne. Seront-ils confirmés ou non ? A suivre, avec les joies et les déconvenues du pistage, communes aux chercheurs...et aux chasseurs.

**La fédération est à la recherche de nouveaux chasseurs pour continuer la récolte d'ailes, ainsi que des sites pour le baguage. Contact : Tanguy Lebrun tél : 06 16 97 76 54.**

## LES BÉCASSINES TRIBUTAIRES DES CONDITIONS CLIMATIQUES

L'humidité des sols et le maintien des niveaux d'eau dans les zones humides conditionnent la capacité d'accueil des territoires. Dans ce domaine, la saison 2016/17 a clairement été marquée par une sécheresse persistante sur la quasi-totalité du territoire national. Le mois d'octobre, en particulier, fut très sec, forçant les bécassines à se concentrer dans les sites favorables. Ainsi, tout au long de la migration postnuptiale, les oiseaux ont dû faire face à des habitats rendus inhospitaliers par le manque d'eau. Cette situation a perduré tout au long de l'hiver, notamment dans la moitié Ouest de la France qui accueille une grande partie des effectifs. Pendant tout l'hivernage, les bécassines ont donc été contraintes à se rassembler là où la nourriture était disponible, ce qui les a rendues plus vulnérables aux prédateurs.

## La réglementation sur les appelants

**Auxiliaires de chasse déterminants, les appelants sont utilisés dans notre département par les chasseurs de gibier d'eau. Cette utilisation est encadrée par une réglementation spécifique.**

La réglementation sur les appelants a évolué, notamment dans le contexte de l'influenza aviaire, avec les arrêtés ministériels du 4 novembre 2003 et du 29 décembre 2010. Au même titre, la simple détention d'appelants est soumise à un ensemble de mesures (arrêtés ministériels du 10 août 2004).

Ce document, édité par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, a pour objectif d'aider les détenteurs d'appelants, ou ceux souhaitant le devenir, à agir dans les règles en recen-

sant les formalités à accomplir afin de pouvoir utiliser ces auxiliaires pour la chasse au gibier d'eau. Au sommaire de cette brochure que vous pouvez télécharger sur le site [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)



- ▶ Qu'est-ce qu'un appelant ?
- ▶ Quels oiseaux puis-je utiliser ?
- ▶ Combien d'oiseaux puis-je détenir ?
- ▶ Dois-je déclarer mes appelants ?
- ▶ Dois-je baguer mes appelants ?
- ▶ Dois-je tenir un registre pour mes appelants ?
- ▶ Dois-je limiter la capacité de vol de mes appelants ?
- ▶ Combien d'appelants puis-je utiliser à la chasse ?
- ▶ Puis-je transporter et vendre mes oiseaux ?
- ▶ Quelles sont les mesures de biosécurité ?

## Dans l'Hérault, six contrats Natura 2000 impliquent des acteurs cynégétiques

Pilotés la Fédération Régionale des Chasseurs, ces contrats qui concernent plus de 30 associations de chasse, ont reçu le soutien financier de l'État et de la Région Occitanie.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens constitués d'habitats et d'espèces animales et végétales à protéger. Les actions envisagées pour entretenir et préserver ces sites classés doivent faire l'objet de contrats soumis à des obligations spécifiques, en conformité avec les documents d'objectifs (Docob).

Dans notre département, six contrats ont été validés avec différentes instances cynégétiques :

1 - avec l'ONCFS pour la gestion de la roselière par pâturage sur la réserve naturelle de l'Estagnol pour un montant de 82 014 €

2 - avec la Fédération des Chasseurs pour des travaux de restauration d'un couvert herbacé en faveur de l'outarde canepetière sur le plateau de Bessan pour un montant de 45 075 €

3 - avec l'ACM de l'Étang de l'Or pour un chantier de réouverture en faveur des habitats sur la réserve de Saint-Marcel pour un montant de 22 810 €



*Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, la Fédération des Chasseurs de l'Hérault s'implique sur le plateau de Bessan pour favoriser la reproduction et à l'hivernage de l'Outarde canepetière.*



*Chantier d'ouverture du milieu par le GICF de Montlaur qui regroupe les associations communale de chasse de Montaud, Buzignargues, Saint-Drézéry, Saint-Bauzille-de-Montmel et Saint-Jean-de-Cornies.*

4 - avec le GICF de Montlaur pour la réouverture du milieu et son entretien par le pastoralisme pour un montant de 66 027 €

5 - avec l'Association des Chasseurs et Propriétaires de Murviel-les-Montpellier pour le maintien de milieux ouverts sur les communes de Murviel-les-Montpellier et Saint-Paul-et-Valmalle pour un montant de 27 295 €

6 - avec la Chasse du Mas de Sainton sur le plateau d'Aumelas pour la création et l'entretien de mares pour un montant de 5 722 €

Au total, pour ces 6 contrats, les aides cumulées de la DREAL et de la Région (crédits européens) s'élèvent à 248 943€.

## Vous voulez passer l'examen du permis de chasser ?

**Vous devez, en premier lieu, remplir un formulaire de demande d'inscription, à télécharger sur le site internet de la fédération [www.fdc34.com](http://www.fdc34.com) rubrique permis.**

Après avoir déposé ou envoyé ce formulaire dûment complété à la fédération, vous serez convoqué à une session de formation, préalable à l'examen. Cette formation est organisée par la fédération à Saint-Jean-de-Védas pour la partie théorique et sur le stand de tir de Poussan pour la partie pratique. Elle est obligatoire.

- ▶ Vous serez formé gratuitement par un technicien de la Fédération.
- ▶ Vous apprendrez sur le terrain les règles essentielles de sécurité.
- ▶ Vous serez initié au tir par un technicien de la Fédération.

### L'examen en une seule séance

Votre participation à cette formation vous permettra de passer l'examen proprement dit pour lequel vous recevrez une convocation de la part de l'ONCFS. Une seule séance d'examen regroupe les exercices pratiques et les questions théoriques.

Le déroulé de l'examen, dont la durée est d'environ 30 minutes, est expliqué sur l'illustration ci-contre. L'examen est noté sur 31 points : 21 points pour les exercices pratiques et 10 points pour l'exercice théorique. Vous serez reçu si vous obtenez un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques où à l'atelier des questions théoriques. Ces questions éliminatoires portent exclusivement au maniement des armes et à la sécurité.



*Obligatoire, la formation préalable à l'examen est dispensée par la fédération.*

### SUR LE SITE INTERNET DE LA FÉDÉRATION [WWW.FDC34.COM](http://WWW.FDC34.COM) RUBRIQUE PERMIS

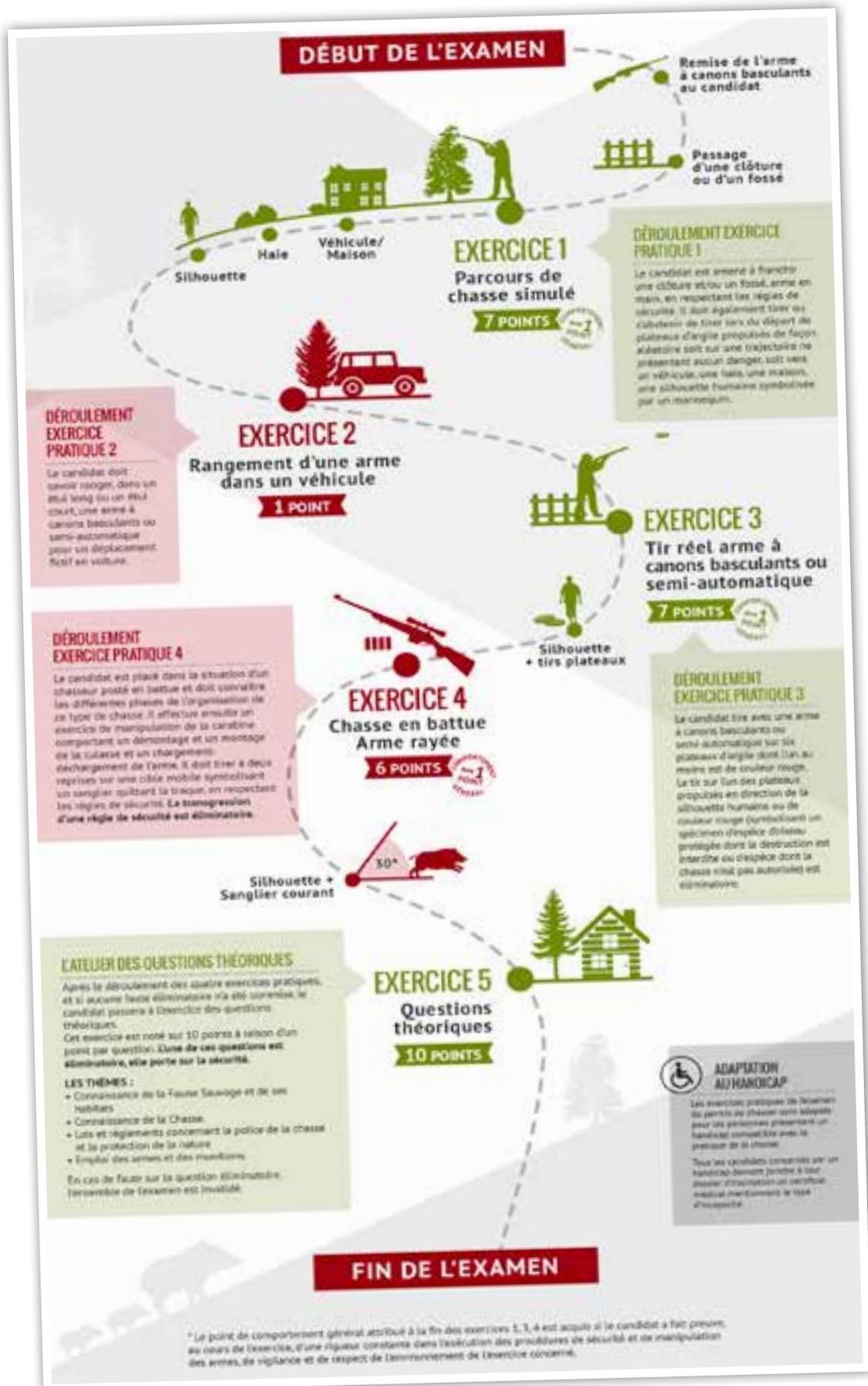
- ▶ Dans la sous rubrique formation vous trouverez une vidéo en ligne qui vous permettra de suivre l'évolution d'une formation. Vous pourrez aussi vous entraîner en ligne sur l'épreuve théorique.
- ▶ Dans la sous rubrique examen vous pouvez télécharger la fiche explicative sur les démarches pour passer l'examen et le formulaire d'inscription à l'examen.
- ▶ Dans la sous rubrique chasse accompagnée vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription à la formation pour la chasse accompagnée.

### INFORMATION SUR LA DÉLIVRANCE DES VALIDATIONS DU PERMIS DE CHASSER 2018/2019

Suite au contrôle systématique des interdits d'armes effectué par le Ministère de l'intérieur sur le fichier des chasseurs, la Fédération des chasseurs de l'Hérault n'est plus en mesure de délivrer les validations du permis de chasser sur place, ce document sera uniquement adressé par courrier.

Nous vous conseillons d'utiliser la eValidation sur internet qui permet l'impression immédiate du titre de validation. Rendez-vous sur le site de la Fédération des chasseurs de l'Hérault : [fdc34.com](http://fdc34.com) onglet "Validez votre permis en ligne", puis laissez-vous guider.

## Comment se déroule l'examen du permis de chasser ?



# Prochainement, l'Assemblée Générale de la Fédération dans les Hauts Cantons de l'Hérault

Pour la première fois, le congrès fédéral sera organisé le samedi 7 avril 2018, par les présidents de chasse de quatre villages du Caroux-Espinouse.

Chaque année, le lieu de l'Assemblée Générale de la Fédération est un véritable casse-tête pour le Conseil d'Administration. Non pas qu'il manque de postulants, bien au contraire, ils sont nombreux, mais le Président Gaillard ne peut pas satisfaire tout le monde. Car, force est de constater que peu de communes du département disposent de salles et de parkings attenants suffisamment dimensionnés pour accueillir les 2 temps forts du congrès fédéral : l'Assemblée Générale en matinée et le repas à la mi-journée.

## Dans le Caroux, l'union fait la force

Dans les Hauts Cantons de l'Hérault, les présidents de sociétés de chasse de quatre communes du Caroux ont trouvé la solution. Alain Aubagnac Président de l'ACCA de Castanet-le-Haut, Christian Loubet Président du Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Saint-Géniès-de-Varensal, Moïse Roques Président de l'ACCA de Rosis, Didier Varalda et Pascal Cardenas respectivement Président de l'ACCA



Aux confins du Tarn et de l'Aveyron, dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la commune de Saint-Gervais-sur-Mare est une étape sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

et responsable d'une équipe grand gibier de Saint-Gervais-sur-Mare se sont regroupés pour organiser ensemble ce congrès fédéral 2018, fixé au samedi 7 avril prochain.

Après une visite des installations dans le courant de l'année dernière, la fédération leur a donné satisfaction. L'assemblée générale se déroulera en matinée dans la halle des sports de Saint-Gervais-sur-

Mare, et le repas de la mi-journée sera servi 3 kilomètres en amont, dans la salle du CAT de Plaisance, à Andabre. Bien évidemment, comme chaque année, l'association des gardes chasse particuliers de l'Hérault balisera le parcours.

« C'est une première » reconnaît Alain Aubagnac, « je me souviens d'un congrès proche d'ici, à Lamalou-les-Bains, d'un autre à Bédarieux, mais jamais dans le Caroux ».

Côté organisation, la halle de sport de Saint-Gervais sera configurée avec le soutien matériel et logistique de la municipalité. Deux barnums seront montés à l'extérieur pour accueillir les participants, le matin avec le traditionnel café/croissants et à la mi-journée avec l'apéritif qui sera servi au même endroit. Il faudra ensuite se rendre en voiture pour le repas dans la salle du CAT de Plaisance.

## L'histoire d'une réussite exemplaire

Il faut dire que les dirigeants des sociétés de chasse de ces quatre



De gauche à droite : Didier Varalda Président de l'ACCA de Saint-Gervais, Pascal Cardenas Responsable d'une équipe grand gibier de Saint-Gervais, Alain Aubagnac Président de l'ACCA de Castanet-le-Haut, Christian Loubet Président du Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Saint-Géniès-de-Varensal, Moïse Roques Président de l'ACCA de Rosis.

villages n'ont pas eu de mal à se retrouver pour organiser ensemble ce congrès. Il y a en effet bien longtemps qu'ils ont comme dénominateur commun non seulement la chasse, mais surtout une espèce emblématique du Caroux-Espinouse, le Mouflon.

C'est en effet en 1956 que quelques spécimens de l'espèce ont été introduits dans ce massif aux sommets escarpés et sauvages. En 1973, à la demande des sociétés de chasse du secteur, le cœur du massif a été classé Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage par l'Office National de la Chasse et l'Office National des Forêts.

Un fois protégée, le mouflon s'est acclimaté, a fait souche et s'est installé durablement, jusqu'à élargir son aire de répartition dans les communes proches de la réserve ; lesquelles se sont fédérées en 1982 sous l'égide d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC), pour gérer en commun cette espèce de grand gibier dont le plan de chasse a augmenté progressivement pour atteindre aujourd'hui environ 500 animaux.

Présidé par Max Allies, administrateur de la Fédération, le GIC est une association importante dans ce secteur rural. Elle emploie du personnel administratif et des guides de chasse.

La structure a progressivement évolué pour devenir, en 1998, un Groupement d'Intérêt Environnemental et Cynégétique (GIEC). Le changement d'appellation peut paraître anecdotique, mais il a donné à cette association une dimension environnementale qui n'est pas usurpée, dans la mesure où les chasseurs se sont imposés comme les premiers gestionnaires de ces espaces naturels, en assurant leur entretien. Ils ont reconquis des centaines d'hectares de maquis par gyrobroyage, ils ont planté des haies, ils ont amé-

nagé des pistes, ils ont implanté des cultures faunistiques... pour favoriser la colonisation du mouflon qui n'a pas eu à souffrir du reboisement naturel du massif qui avait tendance à recouvrir les pelouses, les prairies et autres milieux ouverts.

À noter depuis peu l'apparition du loup. L'année dernière, *Canis lupus* s'est rendu coupable de son premier méfait en attaquant un jeune mouflon sur la commune de Saint-Génies-de-Varensal. Les agents de l'ONCFS ont confirmé qu'il s'agissait bien d'un loup.

#### La redistribution du plan de chasse

Les sociétés de chasse incluses dans le périmètre du GIEC bénéficient chacune de leur propre plan de chasse, et mettent à disposition du GIEC une partie de leurs bracelets, ce qui permet d'organiser des chasses à l'approche, très prisée par certains chasseurs français et même étrangers. Car la réputation cynégétique du Caroux-Espinouse a largement franchi les frontières de l'Hexagone. Ces chasses génèrent dans le secteur une économie non négligeable (locations de gîtes, restauration...).

Une partie de la vente des bracelets rétrocédés au GIEC revient à chaque société. Ces renforts de trésorerie permettent aux présidents d'ACCA de maintenir le prix des cartes annuelles à moins de 50 euros.

Ce rapport qualité/prix est d'autant plus intéressant que les sociétés locales disposent aussi d'un plan de chasse "chevreuil", certaines même d'un plan de chasse "cervidés". Enfin comme partout, il y a pas mal de sangliers.

Le revers de la médaille, ce sont les dégâts. Ici, ce sont surtout les prairies qui sont touchées. Les chasseurs sont obligés de payer l'addition, ce qui n'empêche pas des tensions avec le monde agricole.

Bref, au bout du compte, tout le monde se sent lésé. Il est aujourd'hui impératif de faire évoluer cette loi d'indemnisation. La Fédération Nationale des Chasseurs s'y emploie, elle a mis à l'étude de nouvelles solutions qui seront vraisemblablement évoquées lors de cette assemblée générale 2018 où nous vous attendons nombreux.



En matinée, l'assemblée générale se déroulera dans la halle des sports de Saint-Gervais-sur-Mare.

## Se nourrir avec la nature

À une époque où les scandales de l'agroalimentaire ne se comptent plus, la nouvelle tendance du "manger mieux" et "manger local" se développe. En poussant la démarche, pourquoi ne pas profiter de ce que la nature nous offre, la cueillette de champignons et de plantes sauvages, les produits de la chasse et ceux de la pêche ?

Derrière cette apparente simplicité se cache un art de vivre profond où se mêlent un refus des abus de la mondialisation et une volonté de retrouver une éthique dans sa chaîne alimentaire, tout en profitant de nombreux avantages

(santé, écologie, économie, etc.). De la nature à l'assiette, révolutionnons nos modes de consommation alimentaire !

Pour en parler, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie avait organisé dernièrement, avec le soutien financier de la région Occitanie, une conférence intitulée "Les locavores sauvages" à la Maison Régionale de la Chasse et de la Pêche à Montpellier. La centaine de participants, pour la plupart



non chasseur ou non pêcheur, ont particulièrement apprécié "l'apéro-dégustation sauvage", à base de gibier, de champignons, de plantes et fruits sauvages et de poisson, préparé par un chef traiteur.

## A CONSULTER : LE GUIDE DU BÉNÉVOLAT

Avec plus de 500 000 bénévoles, le monde de la chasse est largement concerné par le portail officiel [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) du site gouvernemental dédié à la vie associative. Ce site permet d'effectuer des démarches administratives en ligne grâce à l'accès direct à [www.service-public.fr/associations](http://www.service-public.fr/associations) et ses télé-services de démarches en ligne (création, modifications de dirigeants, demande de subvention, etc.). Il permet également de consulter des documentations pratiques et gratuites et d'accéder à un guide juridique et fiscal complet, adapté aux acteurs associatifs.



## En finir avec les pesticides

Les chasseurs plaident pour une fin programmée des pesticides et herbicides toxiques pour la petite faune de plaine. Ils partagent la colère des apiculteurs après l'annonce de la mise sur le marché de deux nouveaux pesticides, proches des néonicotinoïdes, tueurs d'abeilles.

Une telle initiative remet en cause l'interdiction de commercialisation des néonicotinoïdes obtenue de haute lutte au Parlement grâce à la mobilisation d'une majorité de députés, dont un certain nombre de notre région, que nous avons saisi.

A ce propos, on se demande bien pourquoi la région Occitanie, première région française en agriculture biologique avec plus d'un quart des surfaces bio française, détient aussi le triste privilège de l'utilisa-

tion des pesticides : 70 811 tonnes vendues entre 2009 et 2016, alors que la moyenne des régions est de 40 937 tonnes (source Médiacités). A noter que l'Hérault et du Gard

se hisse au top 10 des pires départements de France, avec respectivement 13 125 et 12 871 tonnes de produits phytosanitaires vendus entre 2009 et 2016.



**Earl Les Violettes**

Les Violettes  
34800 Liéuran Cabrières

Téléphone : 04 67 88 13 65  
Portable : 06 14 76 60 18  
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

**Elevage de Gibier,  
depuis 1995.**

*Perdrix rouge (certification Antagene)  
Faisan de Colchide  
5 Hectares de grandes volières*

Prix dégressif

Livraison à la demande



## Création de la FRC d'Occitanie

Le 24 novembre 2017, les 13 Fédérations Départementales des Chasseurs de notre région ont officialisé la fusion des FRC Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et la création de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie. Le Conseil d'Administration de la FRC Occitanie est composé du Président et d'un administrateur de chacune des Fédérations Départementales. Les membres du bureau sont :

- ▶ **Président** : Serge CASTERAN - Fédération des chasseurs du Gers
- ▶ **Vice-Président Délégué** : Jean-Pierre GAILLARD - Fédération des chasseurs de l'Hérault
- ▶ **2<sup>e</sup> Vice-Président délégué** : Yves BASTIE - Fédération des chasseurs de l'Aude
- ▶ **Trésorier** : Jean-Pierre SANSON - Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales
- ▶ **Secrétaire** : Jean-Marc DELCASSO - Fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées
- ▶ **Trésorier-Adjoint** : Jean-Bernard PORTET - Fédération des chasseurs de la Haute-Garonne

Le Conseil d'Administration de la Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie dispose d'une équipe professionnelle de dix personnels (dont deux en CDD), pour conduire son projet. La FRC Occitanie œuvre sur un vaste territoire qui va du Rhône à l'Adour et de l'Aubrac aux Pyrénées et à la Méditerranée. Les actions en cours des deux FRC originelles se poursuivront et pourraient même s'étendre sur ce nouvel espace régional.



## Bécasse : une saison atypique

Entre la faible reproduction constatée au printemps en Russie, et la sécheresse exceptionnelle que nous avons connue cet automne dans notre région, la belle des bois s'est faite particulièrement rare.

En effet, le Réseau bécasse nous avait averti de la faible proportion de juvéniles constatée à partir des oiseaux capturés en Russie Centrale en septembre/octobre 2017 : 65 %, la valeur la plus faible jamais enregistrée depuis le début des années 2000. Il semblerait que les conditions météorologiques aient été défavorables, les mois de mai et juin étant restés froids et pluvieux.

A ce déficit d'oiseaux est venu s'ajouter la sécheresse très importante sur nos territoires, qui n'a pas été de nature à favoriser l'accueil des oiseaux. Néanmoins, certaines bécasses ont bravé ces mauvaises conditions climatiques et se sont concentrées sur les secteurs les plus humides, souvent en fond de vallée, alors que les autres territoires sont restés quasiment déserts.

A l'inverse, les régions du nord de la France (Hauts de France, Normandie, Centre-Val de Loire, Alsace-Lorraine et Bourgogne-Franche-Comté) ont fait assez rapidement le plein d'oiseaux. Plus à l'ouest, la Bretagne a accueilli aussi de bonnes densités.



## Collisions routières : le FGAO n'indemnise plus

Mis en place par le législateur en 1951, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO), qui regroupe toutes les entreprises d'assurance agréées en France et soumises au contrôle de l'État, a étendu ses compétences en 2003 aux dommages causés les animaux sauvages.

Mais très vite, la situation est devenue intenable. De 2006 à 2009, 86 778 collisions routières ont été recensées par le FGAO, dont 7 658 avec des cervidés (9 %), 34 451 avec des chevreuils (40 %) et 44 669 avec

des sangliers (51 %). Les sommes des indemnités versées aux assurés étaient trop élevées. En 2010, le gouvernement a décidé que cette mission d'indemnisation ne serait plus attribuée au FGAO.

Depuis, pour ce genre de sinistre, les assurés tous risques sont indemnisés par leur assureur, alors que les assurés au tiers doivent prendre eux même en charge les dommages qu'ils ont eu à cause des animaux sauvages.

## Fiche bilan, CPB, validation...

Comme chaque année, le guichet unique débutera au mois de juin prochain par l'envoi des dossiers de validation à tous les chasseurs. Chaque demande qui sera retournée à la fédération devra être accompagnée de la fiche bilan de la saison dernière dûment complétée.

Par ailleurs, les chasseurs qui sont en possession d'un Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB) de la saison dernière doivent impérativement le retourner dûment complété à la fédération, qu'ils aient prélevé ou non, avant le 30 juin prochain.

Ceux qui voudront obtenir un CPB pour la prochaine saison de chasse devront cocher la case correspondant sur leur demande de validation. Le CPB ne sera envoyé uniquement si la case "OUI" est cochée.

Enfin, compte tenu des contrôles systématiques sur les interdits d'armes effectués par le Ministère de l'intérieur sur le fichier des chasseurs, la Fédération n'est plus en mesure de délivrer les validations du permis de chasser à son siège de Saint-Jean-de-Védas. Ces documents ne peuvent être adressés que par voie postale.

D'où l'intérêt pour ceux qui le peuvent d'utiliser la eValidation sur internet qui permet l'impression immédiate du titre de validation.

Rendez-vous sur [www.fdc34.com](http://www.fdc34.com) rubrique "Validez votre permis en ligne", puis laissez-vous guider.



## ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



### Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,  
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

### Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)  
Ventes, montages, réglages optiques toutes marques  
Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.  
Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.  
Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

#### Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, TUNET, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault  
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33

Mail : [standpoussan@orange.fr](mailto:standpoussan@orange.fr)

## Les conditions de stockage et de transport des armes de chasse

### Le stockage de l'arme de chasse à domicile

Au domicile, les armes doivent être déchargées et conservées afin d'éviter l'usage de ces armes par des tiers. Les chasseurs doivent les conserver soit :

- ▶ dans des coffres forts ou des armoires fortes adaptées ;
- ▶ par démontage d'une pièce essentielle de l'arme la rendant immédiatement inutilisable par exemple longuesse ou culasse conservées à part ;
- ▶ tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme (enchaînement sur des râteliers, passage d'un câble dans les pontets, verrou de pontet).

Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.

### Le transport de l'arme de chasse à bord d'un véhicule

La nouvelle réglementation sur les armes prévoit que celles-ci doivent être « transportées de manière à ne pas être immédiatement utilisables, soit en recourant à un dispositif technique répondant à cet objectif, soit par démontage d'une de leurs pièces de sécurité. »



Une arme transportée ne doit pas être immédiatement utilisables.

Cette notion nécessitait une clarification. En accord avec le Ministère de l'Intérieur, il a été convenu que l'article 5 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 correspondait aux objectifs de la réglementation sur les armes.

Le recours à un "dispositif technique" trouve sa traduction dans l'obligation de placer l'arme sous étui. L'étui peut être une mallette, un fourreau ou une "chaussette". Quel qu'il soit, il doit être fermé, mais l'utilisation d'une clef ou d'un cadenas n'est pas exigée. A défaut d'être placée sous étui, l'arme doit être démontée. Aucune obligation particulière ne concerne le transport des munitions.

Bien évidemment, et dans tous les cas, l'arme doit être déchargée.

Nous rappelons que l'article 5 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 porte sur le transport de l'arme de chasse à bord d'un véhicule et cela, quelles que soient les circonstances. Autrement dit, cette règle s'applique, pour le chasseur qui transporte son arme depuis son domicile jusqu'au lieu de chasse, ou lorsqu'au cours de l'action de chasse il se déplace avec son véhicule ou à bord d'une remorque, par exemple.



Le verrou de pontet empêche l'utilisation de l'arme.

### VOTRE ARME EN ACTION DE CHASSE

L'action de chasse n'est pas une notion qui relève directement de la réglementation sur les armes qui vise uniquement le port d'arme. Les conditions qui s'appliquent au transport à bord d'un véhicule ne s'appliquent pas. L'arme n'a pas à être sécurisée par démontage d'une pièce essentielle ou l'utilisation d'un verrou de pontet, mais, les déplacements s'effectuent dans le respect des règles de sécurité cynégétique : arme déchargée, cassée ou culasse ouverte.

Le chasseur doit respecter également les règles de sécurité inscrites dans l'arrêté préfectoral, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ou le règlement de la société de chasse.



En action de chasse, les déplacements s'effectuent arme déchargée, cassée ou culasse ouverte.

## Le Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Lavérune

Coup de projecteur sur la plus ancienne association de cette localité située dans le périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole, et qui compte 65 chasseurs particulièrement investis dans les activités de leur commune.

La commune de Lavérune est située à l'ouest de Montpellier, sur la rive droite de la Mosson. Son territoire, d'une superficie totale de 760 hectares, dont 400 hectares chassables, est mitoyen de celui de Saint-Jean-de-Védas à l'est, de Saussan au sud-ouest, de Pignan à l'ouest, de Saint-Georges-d'Orques au nord-ouest et de Juvignac au nord-est.

Selon Jean-Pierre Cabot, Président en exercice depuis 10 ans du Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Lavérune, « les archives les plus anciennes du syndicat datent de 1907 ». Autrement dit, son association aurait 110 ans d'existence.

### Territoire de chasse et réglementation

Mais comme dans toute commune périurbaine, au fur et à mesure que la population du village a augmenté, le nombre de chasseurs a diminué. « Nous étions 120 chasseurs dans les années 90 alors que le village ne comptait que 2000 habitants. Aujourd'hui, nous ne sommes que 65 por-



Le mazet, lieu de rendez-vous des chasseurs Lavérunois.

teurs de permis et la population est passée à 3200 habitants. Et encore, ajoute Jean-Pierre Cabot, sur les 65 chasseurs, il y a 15 actionnaires montpelliérains ».

Le territoire de chasse aussi a diminué, mais les habitations ne se sont pas développées de façon anarchique. La partie urbanisée de la commune est regroupée au nord du territoire ; et au sud, le territoire de chasse s'étend sur environ 400 hectares d'un seul tenant, avec des parcelles de vignes entrecoupées d'armas incultes.

« Ici, on chasse principalement le lapin, le perdreau... Et depuis quelques saisons on voit des sangliers. Pas pour faire des battues, mais de temps en temps, il s'en tue un à la rencontre ».

A Lavérune la chasse est strictement réglementée : ouverture le premier dimanche d'octobre, puis tous les mercredis, samedis et dimanches matin... jusqu'à la fermeture fin janvier. Deux gardes assermentés sont chargés de faire respecter le règlement.

### Les chasseurs, citoyens à part entière

Mais ce qui caractérise le Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Lavérune, c'est l'implication citoyenne de ses adhérents à la vie collective du village. Chaque année au printemps, les chasseurs consacrent une journée au nettoyage du territoire en collectant toutes sortes de débris abandonnés volontairement par des individus indécents. Ils sont aidés en cela par des non chasseurs, et par la municipalité qui leur met à disposition la logistique, les bennes à ordures et véhicules nécessaires à cette opération d'envergure.



Peu de sangliers à Lavérune, mais tout de même un beau trophée accroché à la hotte de la cheminée du mazet.

Au début du mois d'août, le Syndicat de chasse organise, lors de la fête du village, le déjeuner au pré de clôture des festivités. Enfin, dans l'hiver, le loto des chasseurs attire toujours beaucoup de monde.

### Convivialité et bonne humeur

Lorsque nous sommes allés à leur rencontre, en ce premier dimanche du mois de janvier, les chasseurs Lavérunois étaient réunis au "Mazet" pour fêter ensemble le nouvel an, avec à la clé un solide déjeuner. En dépit d'une journée pluvieuse à ne



*Un solide déjeuner, rien de tel pour commencer la nouvelle année.*

pas mettre un chien dehors, il flottait ce jour-là, autour de la cheminée, un parfum de bonne humeur

et de convivialité, agrémenté par des discussions épicées de bons mots. Comme l'histoire de ce chasseur qui constatait que, lorsqu'il taillait sa vigne, les compagnies de perdreaux venaient autour de lui, alors qu'il n'en voyait aucun lorsqu'il chassait. Autour de la table, les solutions ont vite été trouvées : « si tu veux en voir, soit tu caches ton fusil, soit tu changes tes lunettes ! »

Ah ! Si les murs du mazet pouvaient parler, on en découvrirait des histoires sur les chasseurs de Lavérune !

## COMMENT FONCTIONNE LE SYNDICAT ?

**Président : Jean-Claude Cabot**

**Secrétaire : Philippe Pailhorès / Secrétaire-Adjoint : Jean-François Lopez**

**Trésorier : Christian Barascud / Trésorier Adjoint : Michel Anfruns**

Le Syndicat dispose de 2 gardes particuliers assermentés et de 2 piégeurs agréés.

Le prix de la carte de membre est de 70 euros, celle des actionnaires de 220 euros. Durant l'inter-saison, le Syndicat procède à des opérations de repeuplement en lapins et en perdreaux.



*Jean-Pierre Cabot, Président du Syndicat.*

ÉDUCATION - DÉBOURRAGE - DRESSAGE  
DE CHIENS D'ARRÊT

## FRANCIS MAUDET

7 fois Champion du Monde  
12 fois Champion d'Europe  
23 fois vainqueur de la Coupe de France

**Mail**  
francis.maudet2@orange.fr

**Téléphone**  
06 82 79 80 29

SIRET : 784 670 897 00050

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS  
34 370

## Lapins purs sauvages de reprise Espagne

### Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@outlook.fr  
Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 90 2003 01  
Certificat de capacité A et B  
N°F72-117-45-115  
N°agrément DDAF 30041

## Dans les archives de notre revue fédérale

Quelle était l'actualité cynégétique de la saison 1991-1992 ? Pour le savoir, nous sommes allés revisiter les articles parus ces années-là dans les numéros de notre revue "La Chasse dans l'Hérault".

### DANS LE NUMÉRO 2 D'AVRIL 1991

#### Les dates de fermeture du gibier d'eau contestées

Les contentieux sur les dates de chasse s'amplifient. Par jugement du 30 janvier 1991, le Tribunal Administratif a annulé certaines dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 juin 1990 relatif à l'exer-

cice de la chasse au gibier d'eau et aux migrateurs. Cette décision fait apparaître qu'autoriser l'exercice de la chasse au-delà du 10 février constitue, selon le Tribunal, une violation des dispositions de la

directive 79/409. Le service départemental de la garderie dresse un bilan de ses missions techniques, de police, de formation et d'information.

### DANS LE NUMÉRO 3 DE JUILLET 1991

#### Assemblée Générale de la fédération, création de Bio Espace...

Dans le compte rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération qui s'est tenue le 14 avril 1991 à Gignac, on note la réélection du 1/3 sortant du conseil d'administration : messieurs Pierre Azéma, Aimé Batut, René Cabanes, André Cussol, Noël Fronty, Charles Sénégas.

Montpellier accueillera le laboratoire Bio Espace qui effectuera des travaux de recherches pour tenter

d'endiguer la myxomatose et la vhd du lapin.

Le premier prix d'un montant de 10 000 francs (1500 €) du concours fédéral André Plagniol est attribué au Syndicat des Chasseurs et propriétaires de Villeveyrac. Le deuxième prix ex aequo de 7500 francs (1 150 €) va à Florensac et à Vic-la-Gardiole.



La création du laboratoire Bio Espace avait suscité beaucoup d'espoir chez les chasseurs de lapin.

### DANS LE NUMÉRO 4 D'OCTOBRE 1991

#### Des reprises de mouflons dans le Caroux-Espinouse

La population de mouflons du Caroux-Espinouse, estimée à plus de 1000 individus, est la plus importante de France. Chaque année, une trentaine d'animaux est reprise, pour développer l'espèce dans d'autres départements. Jusqu'à présent, les animaux étaient capturés dans des cages à trappe avec du sel comme appât, mais les mâles ne se prenaient pas facilement. C'est

donc au filet qu'on eut lieu pour la première fois ces reprises. Les animaux ont été marqués, soit avec des colliers émetteurs qui permettent de suivre leurs déplacements, soit avec des colliers de couleurs différentes qui permettent de les identifier visuellement, avant d'être relâchés dans les départements qui les ont demandés.



Mouflon repris dans le Caroux équipé d'un collier émetteur.

### DANS LE NUMÉRO 5 DE JANVIER 1992

#### Les chasseurs au Sénat pour exprimer leur "ras le bol"

Réunis au Palais de Luxembourg le 3 décembre 1991 à l'initiative de leur président national Pierre Daillant, les présidents de fédérations avaient invité les députés,

sénateurs, membres du Conseil Economique et Social, députés européens pour les sensibiliser sur "une Europe tatillonne et restrictive qui lamine les cultures régionales"

et qui "occulte leur travail et leur investissement quotidien en faveur de la faune sauvage"

Les ont assurés de leur soutien, Pierre Lacour sénateur et Président de la fédération des chasseurs de Charente, Gérard Larcher sénateur et Président de la fédération de chasseurs Yvelines/Val d'Oise/

Essones, Roland du Luart sénateur et président de la fédération des chasseurs de la Sarthe, Jean-Pierre Raffarin député européen, Georges Colin président de l'inter groupe chasse à l'Assemblée Nationale

et, plus inattendu, Brice Lalonde Ministre de l'Environnement. C'est dire tout l'intérêt que portaient à l'époque nos hommes politique sur la chasse.

## DANS LE NUMÉRO 6 D'AVRIL 1992

### Contentieux sur les dates de fermeture et embauche de 2 techniciens

La fédération se réjouit de la confirmation par le Tribunal Administratif de la validité de l'arrêté préfectoral, attaqué par les antis-chasse, qui fixe la clôture de la chasse des migrateurs (grives, bécasses, palombes)

jusqu'au 29 février, ainsi que les dates de fermeture échelonnées jusqu'au 29 février pour le gibier d'eau. Elle annonce le recrutement de deux techniciens cynégétiques : Olivier Mélaç et Ludovic Aymard.

Elle fait le bilan des échelles installées dans le canal d'irrigation de Gignac pour éviter les noyades de sangliers. Enfin, sur le plan politique, Georges Cabanes (CPNT) est élu Conseiller régional.

## DANS LE NUMÉRO 7 DE JUILLET 1992

### Situation de la perdrix rouge, AG de Villeveyrac...

Spécialiste de la perdrix rouge et membre du conseil d'administration de la fédération, Jean Blayac, annonce une saison catastrophique pour cette espèce, consécutivement à un printemps extrêmement pluvieux et des températures anormalement basses. Il recommande la sagesse des prélèvements.

Assemblée générale houleuse à Villeveyrac, en présence du préfet

de l'Hérault Bernard Gérard, sur fond de polémique entre la fédération et le conseiller régional.

Ségolène Royal nommée Ministre de l'Environnement du gouvernement Bérégovoy.

Enfin triste nouvelle que cette annonce du décès d'Henri Bardou, président de la société de chasse de Florensac.



*Des recommandations pour la perdrix rouge après une mauvaise saison de reproduction.*

## DANS LE NUMÉRO 8 D'OCTOBRE 1992

### Timbre d'accueil, bilan sanglier et chasse à l'arc

Devant la forte augmentation, en France, des dégâts de grand gibier, une nouvelle loi du 6 juillet 1992 instaure le "timbre d'accueil" qui s'adressera aux chasseurs qui valideront un permis national. Prix pour l'Hérault : 50 francs (7,7 euros).

Le Groupement d'Intérêt Cynégétique et Faunistique du

Larzac Méridional voit le jour. Il regroupe, sur plus de 20 000 hectares, les territoires de Saint-Maurice de Navacelles, Sorbs, Le Cros, Le Caylar, Les Rives, Saint Félix de l'Héras, La Couvertorade, les domaines de La Prades, du Mas du Rouquet et de Combefère.

La chasse à l'arc se développe. L'association des "Chasseurs à l'Arc du Grand Delta", en référence au delta de Camargue, s'étend à plusieurs départements dont l'Hérault, le Gard, le Vaucluse, les Alpes de Hautes Provence, et devient l'association des "Chasseurs à l'Arc du Grand Sud".

### LA SAISON 1991/1992 EN CHIFFRES

Nombre de candidats à l'examen du permis : 1021

Nombre de candidats reçus : 813

Prix du timbre fédéral : 230 francs (35 €)

Prix de la vignette sanglier : 30 francs (4,6 €)

Nombre de vignettes sanglier délivrées : 9700

Prix du timbre gibier d'eau : 55 francs (8,5 €)

Prix de la redevance départementale : 209 francs (32,1 €)

Nombre de sangliers tués : 3511

Nombre de dossiers dégât indemnisés : 178

Montant de l'indemnisation dégâts : 565 663 francs (87 000 €)

## Maladie de Lyme : les chasseurs sont exposés

Cette zoonose est transmise à l'homme par l'intermédiaire d'une piqûre de tique infectée par la bactérie *borrelia*. Comment procéder si vous êtes piqué ?

La tique est un acarien qui se fixe surtout sur le chien, mais aussi sur l'homme. Si elle est infectée par la bactérie *borrelia*, elle peut provoquer la maladie de Lyme, laquelle peut toucher plusieurs organes, ainsi que les articulations et le système nerveux. Non traitée, elle évolue en plusieurs stades de plus en plus graves.

### Comment éviter les morsures de tiques ?

Les tiques se trouvent essentiellement dans les haies, les prés, les forêts, d'où la surexposition des chasseurs.

Pour protéger vos chiens, vous devez utiliser des produits répulsifs ou acaricides. Attention, les insecticides utilisés contre les puces sont sans effet. Il existe des colliers acaricides et des bombes aérosols qui s'utilisent en applications directes

sur le cou des chiens. Mais un coup de peigne et de brosse n'est pas superflu au retour de la chasse.

Chez l'homme, la morsure d'une tique est quasi indolore. D'où la nécessité de secouer et de brosser ses vêtements au retour de la chasse, car la tique peut attendre des semaines, tapie dans vos vêtements.

### Comment se débarrasser d'une tique ?

Il n'existe pas de méthode idéale, mais si l'extraction est faite dans les 24 heures, les risques de transmission des maladies sont très réduits. Autrefois, on utilisait de l'huile, du pétrole ou de l'éther pour faire se détacher la tique. C'est une mauvaise méthode car la tique, au cours de ces manœuvres, régurgite avant de se détacher et augmente les risques d'inoculation des maladies.

Mieux pincer la tique à la base du rostre à l'aide d'une pince à épiler, tirer délicatement dans l'axe de la tique, puis désinfecter la peau. La plupart du temps, une partie du rostre restera fixée dans la peau et s'éliminera plus tard spontanément ou s'enkystera, ce qui est bénin.

### Que doit-on faire après une morsure de tique ?

Surveiller la région mordue pendant un mois. Si rien de visible ne se manifeste, ne rien faire de particulier. Si au cours de ce temps, apparaît une rougeur s'étalant largement pour former un anneau pouvant aller jusqu'à 10 à 20 cm de diamètre, consultez votre médecin le plus rapidement possible, même si vous constatez que cette rougeur a tendance à disparaître en quelques jours. Un traitement préventif vous évitera toutes les complications de la maladie de Lyme.

En résumé, pour vous comme pour votre chien un traitement précoce mis en œuvre évitera l'évolution de maladies graves.



En pénétrant dans les fourrés, aussi bien les chiens que les chasseurs sont exposés aux piqûres de tiques.



**ELEVAGE DE GIBIERS  
TARRAL**  
[www.elevage-tarral.fr](http://www.elevage-tarral.fr)

**LIEVRE DE FRANCE  
LAPIN DE GARENNE**

Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.  
Lapins vaccinés contre la myxomatose et VHD.

**06 72 97 16 99  
05 65 64 14 87**

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES  
[contact@elevage-tarral.fr](mailto:contact@elevage-tarral.fr)



# Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

15 - 16 - 17  
Juin 2018

Lamotte-Beuvron - Sologne



PARTENAIRE OFFICIEL

Photo : © Hubert Dannaud

## LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



**Dîner Spectacle**  
Samedi 16 juin  
Réservations 01 41 40 35 14

**Village exposants**  
530 stands

**Pays à l'honneur**  
Espagne



Game Fair  
EN LOIR-ET-CHER

La FÉDÉRATION  
de l'Hérault

**VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE**  
(Sur présentation de ce document dûment complété).

**13€ AU LIEU DE 16€** Vendredi ou dimanche

**15€ AU LIEU DE 18€** Samedi

**22€ AU LIEU DE 25€** le billet 3 jours

**ENTRÉE GRATUITE**  
Pour les  
enfants  
de -10 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Email : .....

Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.fr  
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

**Offre  
Privilège**

# VITICULTURE

## La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



#ProduitEnOccitanie

### L'OCCITANIE, 1<sup>RE</sup> RÉGION VITICOLE DE FRANCE\*

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée cultive la plus grande superficie viticole au monde pour les appellations d'origine (273 000 hectares de vignes), qui dessinent harmonieusement les paysages. La grande diversité des terroirs régionaux nous offre une carte des vins riche et variée : rouges, blancs, rosés, muscats, vins doux naturels qui sont exportés dans le monde entier et font de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la première région exportatrice française.

\* En superficie, pour les vins sous appellation d'origine (IGP et AOP)

 @occitanie | [laregion.fr](http://laregion.fr)



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée